



Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public

Renouvellement de votre adhésion pour 2021

À n'utiliser ni pour une première adhésion ni pour abonner un établissement
Renouvelez de préférence votre adhésion en ligne sur www.apmep.fr,
 sinon utilisez ce formulaire :

Vos coordonnées

Numéro d'adhérent (si vous le connaissez) : Régionale de :
 Mr, Mme, Nom..... Prénom : Année de naissance :
 Adresse :
 Code Postal : Ville : Pays :
 Téléphone : e-mail :

Votre situation professionnelle 1er degré service partiel contractuel étudiant stagiaire
 2nd degré indice ≤ 458 (5^e échelon) 2nd degré indice > 458 Enseignant dans le supérieur, inspecteur retraité

Nom et type de l'établissement d'exercice :
 Adresse :
 Code Postal : Ville : Pays :

Vous pouvez choisir ou modifier votre cotisation avant le 31 décembre 2020.

- Soit en ligne sur www.apmep.fr.
- Soit en entourant, parmi les cotisations ci-dessous, celle correspondant à votre situation professionnelle.

Premier degré	Services partiels	Contractuels, étudiants	Second degré Indice ≤ 458	Second degré Indice > 458	Enseignants dans le supérieur, Inspecteurs	Retraités
45 €	45 €	45 €	45 €	75 €	75 €	39 €

Conjoint d'adhérent	Soutien APMEP	Super soutien APMEP	Membres de l'UDPPC ¹	Membres de la SMF ²	Membres de la SBPMef ³	Membres de la SMAI ⁴
39 €	120 €	180 €	57 €	57 €	57 €	57 €

1 Union des Professeurs de Physique et Chimie. 2 Société Mathématique de France. 3 Société Belge des Professeurs de Mathématiques d'expression française. 4 Société de Mathématiques Appliquée et Industrielle.
 Pour toute question concernant la confidentialité des données écrire à : contacttrgpd@apmep.fr

Merci de contacter le secrétariat secretariat-apmep@orange.fr avant le 31 décembre si vous souhaitez autoriser l'APMEP à prélever votre cotisation ou si vous l'avez déjà autorisé à le faire et si vous avez récemment changé de compte en envoyant un RIB accompagné d'une nouvelle autorisation de prélèvement, disponible sur www.apmep.fr ou pour annuler votre autorisation de prélèvement. Si vous êtes déjà au prélèvement automatique, vous serez contacté en décembre 2020.

Périodiques de l'APMEP : tous les adhérents reçoivent les deux périodiques de l'APMEP.

- Le BGV en ligne, consultable et téléchargeable par tous les adhérents sur www.apmep.fr
- **Au fil des maths – Le bulletin de l'APMEP** sous forme numérique et papier sauf indication ci-dessous :
 Ne pas envoyer le bulletin sous forme papier

Brochures

Tous les adhérents bénéficient du **tarif « adhérent/abonné »** pour l'achat de brochures éditées par l'APMEP (réduction de 30 % sur le prix public) et de 5 % sur le prix public des brochures non APMEP. **Achetez de préférence vos brochures en ligne sur www.apmep.fr.** Vous pouvez aussi les acheter dans votre Régionale de l'APMEP, ou en contactant le secrétariat.

Mode de paiement : par prélèvement vers le 2 février 2021.

Vous préférez régler : par virement à l'ordre de l'APMEP (Crédit Mutuel – IBAN : FR76 1027 8065 0000 0206 2000 151)
 par chèque

Date : Signature :

Renvoyez ce bulletin accompagné de votre paiement à : APMEP, 26 rue Duméril 75013 PARIS